

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



**N° 1**

**Objet : Election du Président du Syndicat Mixte**

Le 3 mai 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur François GUILLAMET, en qualité de doyen d'âge.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Éva BELIN

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Louis GALDOS
- M. Francis BETBEDER
- M. Dominique DUHIEU

**Représentant la commune de Moliets-et-Maâ**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

**Avait donné procuration :**

- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Louis GALDOS

**Était excusé :**

- M. Benoît DARETS

**Étaient également présents :**

- Pour la SPL SOGEM : Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée
- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU  
Directeur de Cabinet
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle  
« Syndicats Mixtes »



## Le Comité Syndical,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, en date du 28 mars 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Conseil municipal de Moliets-et-Maâ, en date du 8 avril 2024, désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Landes, en date du 12 avril 2024 désignant les délégués auprès du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant les modifications des statuts du Syndicat Mixte,

VU le rapport du Président,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical doit procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte au scrutin uninominal à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### DECIDE :

- d'élire en qualité de Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ : M. Xavier FORTINON.

Le Président de séance,

François GUILLAMET